

Monsieur le Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance de Nantes
Maison de la Justice
8, rue Jean-Baptiste-Vigier
44400 REZE

Paris, 2 décembre 2013

V./Ref. : 13 150 000 130

Dossier : 13/1714

Dossier suivi par Luc LADONNE

☎ : 01 44 26 30 98

📠 : 01 77 65 66 02

📞 : 06 20 79 28 37

E-mail : contact.synapses@gmail.com

Monsieur le Procureur de la République,

Répondant à votre courrier du 5 novembre 2013, nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, dûment complété, le document que vous nous avez adressé.

En effet, notre statut de syndicat professionnel nous permet d'agir dans le cadre des dispositions des articles L.2132-1 et L.2132-3 du Code du travail et, par voie de conséquence faire obstacle ou faire cesser tous actes dont sont victimes nos adhérents.

Dans ces conditions nous avons évalué à 500 € (CINQ CENTS EUROS) les frais de secrétariat générés à notre organisation professionnelle pour mettre fin à la commission des infractions poursuivies dans cette affaire.

Nous estimons par ailleurs que l'aspect pédagogique de cette affaire devrait être complété par la publication judiciaire, au frais de l'auteur des faits, de sa condamnation dans deux revues (L'aquarium à la maison et Animal distribution).

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de mes salutations les meilleures.

Luc LADONNE
Président



Signature



Site internet